

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE SPÉCIALE DU 14 MARS 2022 À 16 H 00  
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Ouverture de soumissions – Contrat pour les travaux sur des essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures – 3<sup>ième</sup> pompe**
- 5. Refinancement**
- 6. Levée de la séance spéciale**

---

**PROCÈS-VERBAL**

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 14 mars 2022 à 16 h 00 par visioconférence** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Madame Chloé Gagnon, Directrice générale.

**1.**

**Ouverture de la séance**

Madame la Mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

**2.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-074**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

**Constatation de l'avis de convocation**

La Directrice générale/Greffière-trésorière Mme Chloé Gagnon constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153 C.M.).

4.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-075**

**Ouverture de soumissions – Contrat pour les travaux sur des essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures – 3<sup>ième</sup> pompe**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux sur des essais de pompage par paliers et essais de longue durée de 72 heures relativement à l'aménagement d'un nouveau puits d'alimentation sur le lot 4 852 518 au cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a invité cinq entrepreneurs spécialisés à soumettre une offre de service pour ces dits travaux ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 3 offres de services ;

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions en date 14 mars 2022 concernant ces dits travaux ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes ;

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT AVEC TAXES</b>
Puits artésiens Brunette	23 914,80\$
Henri Cousineau et Fils	26 639,70 \$
Les forages LBM	28 456,31\$

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE le préambule soit partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil octroie le contrat à la compagnie Puits artésiens Brunette pour un montant de 23 914,80 \$ avec taxes;

QUE la mairesse et la directrice-générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution;

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-076**

**Ouverture de soumissions – Refinancement du règlement 424-16 – 93 500\$**

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt #424-16 venait à échéance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de refinancement a été faite par écrit à la Banque Nationale et à la Caisse populaire du Cœur des Vallées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

COMPAGNIE	TAUX Pour 5 ans	MONTANT
Caisse populaire du Cœur des Vallées	4.84%	93 500\$
Banque Nationale -	4.40835%	93 500\$

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil octroie le refinancement du règlement #424-16 à la Banque Nationale pour une période de 5 ans au taux 4.40835%;

QUE la mairesse ou son représentant, la directrice générale ou sa représentante soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-077**

#### **Levée de la séance spéciale à 16 h 07**

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la séance spéciale soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 14 mars 2022.

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Micheline Cloutier  
Mairesse

\_\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_  
Chloé Gagnon  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière